

# Le parlement s'empare des accords avec l'UE

**SUISSE** Le parlement se penchera sur le paquet d'accords au printemps prochain avec un traitement en deux volets. De passage à Bruxelles, des parlementaires suisses ont montré leur intérêt d'être associés au «decision shaping» dans le cadre d'une reprise «dynamique» du droit européen

FRÉDÉRIC KOLLER

Le parlement fédéral entamera l'examen du paquet d'accords avec l'Union européenne au plus tôt au printemps 2026, à la suite du message du Conseil fédéral prévu pour mars prochain. En fin de semaine dernière, les deux bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats se sont mis d'accord sur le traitement de la première phase. Celui-ci sera scindé en deux volets. Les commissions de politique extérieure seront compétentes pour le volet relatif à la «stabilisation» des accords, et les commissions dites thématiques pour le volet relatif au «développement» de nouveaux accords.

## Un cheveu sur la soupe

Le scénario d'une commission ad hoc pour l'ensemble des accords a donc été écarté. Ces deux volets correspondent à la volonté du Conseil fédéral de scinder le paquet Suisse-UE en deux. Le premier volet, qui fait l'objet d'un arrêté fédéral, concerne tous les accords servant à stabiliser les relations bilatérales, «à savoir les protocoles institutionnels et les protocoles d'amendement des accords existants». Le second volet comprend les nouveaux accords sur la santé, l'électricité et la sécurité alimentaire, qui font l'objet de trois autres arrêtés. Tous seront soumis à référendum.

Ce sont entre autres ces subtilités du processus démocratique suisse que sont allés présenter à leurs homologues

européens, la semaine dernière à Bruxelles, des membres de la Commission de politique extérieure du Conseil national. «Nous avons eu de très bons échanges, dans le respect et de manière franche, explique son président, le PLR vaudois Laurent Wehrli. Mais le diable se cache dans les détails.» Si la mécanique confédérale peut paraître complexe, celle de l'Union ne l'est pas moins. Tout comme en Suisse, la procédure de validation du paquet d'accords n'a pas encore été arrêtée par les Européens. La question d'un vote final des 27 parlements nationaux ou du Conseil européen n'aurait pas encore été tranchée.

Dix-neuf parlementaires suisses ont fait le déplacement après la venue à Berne en septembre dernier d'une petite délégation parlementaire de l'UE, une première depuis 2011. «Quoi qu'il arrive, que le paquet d'accords soit accepté ou non, nous allons devoir renforcer nos échanges parlementaires», ajoute Laurent Wehrli. Il est prévu, mais pas encore confirmé, qu'un poste de représentant du parlement fédéral soit ouvert à Bruxelles, comme c'est déjà le cas pour les cantons depuis une trentaine d'années. Unique représentant de l'UDC – ses collègues étant opposés à ce voyage – le Fribourgeois Pierre-André Page évoque une expérience «très agréable» et dit avoir apprécié l'intérêt des Européens. «Mais j'étais le cheveu sur la soupe. Ils ont écarquillé les yeux quand je leur ai dit que l'Europe était en déclin et que j'étais opposé à ces accords. Ces échanges ne m'ont pas fait changer d'avis.»

Côté suisse, il s'agissait notamment de se familiariser avec le fonctionnement institutionnel et le processus décisionnel de l'UE. Avec une attention particulière à l'un des points négociés par les diplomates qui a suscité un vif débat en Suisse: les modalités de la reprise du

droit européen et la participation de la Suisse au processus d'élaboration de celui-ci dans le cadre des accords bilatéraux. Comme les cantons, les parlementaires voudraient être consultés lors de ces discussions. On parle à ce propos de «decision shaping». Tout reste à définir. «C'est très important, complète Laurent Wehrli. Cela montre que le parlement garde ses compétences. Les détails viendront en temps voulu. On avance pas à pas.»

## Pas de pression de Bruxelles

Lors de cette rencontre, selon la *NZZ* qui cite trois sources anonymes, le chef négociateur pour l'UE, Richard Szostak, aurait fait part de son irritation à propos du traitement en deux volets du paquet d'accords, qui forment un tout selon Bruxelles. Le quotidien zurichois parle de «pressions» européennes afin que les quatre arrêtés soient votés en même temps. «Il n'y a rien de nouveau, tempère Laurent Wehrli. Il est clair que les Européens ne sauteront pas de joie si le volet stabilisation est accepté alors que l'un des trois éléments, par exemple l'électricité, du volet développement était refusé. Il ne faudrait pas non plus que des votes séparés s'étalent sur deux ou trois ans. Mais il n'y a pas de clause guillotine.» Autrement dit, si l'un des accords était refusé, les autres seraient toujours valables. Par contre si le volet stabilisation est refusé par le peuple suisse, tout tombe. Une version que confirme une source du DFAE qui précise qu'à Bruxelles on est parfaitement informé de ces divers scénarios. Pierre-André Page ajoute ce commentaire: «J'ai été choqué de voir mes collègues de commission en admiration lors de ces tours de table bruxelloise. Selon lui, ce sont les Allemands qui se montrent les plus «durs.» ■